

LA CLASSE DE 2^{nde}

LA NOUVELLE CLASSE DE 2^{nde}

La réforme du lycée voit la classe de 2^{nde} légèrement changer sa structure.

Les **enseignements communs obligatoires** sont :

1. les sciences économiques et sociales (SES),
2. les sciences numériques et technologie (SNT),
3. le français,
4. l'histoire-géographie,
5. les deux langues vivantes,
6. les mathématiques,
7. la physique-chimie,
8. les sciences de la vie et de la Terre (SVT),
9. l'Éducation Physique et Sportive (EPS),
10. l'Enseignement Moral et Civique (EMC).

L'accompagnement personnalisé voit son volume horaire déterminé par les besoins des élèves identifiés par les professeurs. Il comprend un volet important consacré à l'accompagnement au choix d'orientation qui demeure une priorité.

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**.

Les élèves de nationalité autrichienne ou binationaux suivent obligatoirement les cours de l'enseignement autrichien.

Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV doivent s'inscrire obligatoirement au CNED. Les frais sont à la charge de la famille et cela ne les dispense pas d'être inscrits aux cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre au secrétariat du Proviseur-Adjoint. Dans ce cas, il convient de l'indiquer sur la feuille d'inscription.

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

- **Section Européenne anglaise**

L'élève peut s'inscrire en en Section Européenne en anglais, si et seulement elle / il a suivi les cours d'Anglais Langue et Civilisation (ALC) au collège.

Il s'agit d'un cours dans une discipline non linguistique (DNL) en langue anglaise. Les cours de DNL ne sont pas des cours de langue à proprement parlé, même si le cours se déroule à l'oral comme à l'écrit en anglais. L'enseignant-e de la DNL n'est pas un-e enseignant-e de langue. Il s'agit d'un-e enseignant-e ayant une habilitation à cet enseignement.

Un seul enseignement facultatif est possible, à choisir parmi :

- **Latin** : 3 heures par semaine.
Pour obtenir le «Latinum», les élèves doivent suivre l'enseignement du latin de la 5^{ème} à la 2^{nde} et obtenir une moyenne annuelle en 2^{nde} supérieure ou égale à 10/20.
- **Arabe** : 3 heures par semaine, poursuite de l'arabe débuté au collège.
- **Espagnol** : 3 heures par semaine, début de l'espagnol.
- **Autre langue vivante**: enseignement CNED obligatoire. *Les frais sont à la charge de la famille. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre au secrétariat du proviseur-adjoint.*
- **Histoire des Arts** : 3 heures par semaine.

Les options facultatives sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps.

Il est rappelé que le choix d'une option facultative est un engagement pris pour une année scolaire. Aucun désistement ne sera possible.

ATELIERS FACULTATIFS

Il est également possible de s'inscrire à un **atelier facultatif** qui fera l'objet d'une communication spécifique à la rentrée.

En 2018-2019, à titre d'information, les ateliers facultatifs auxquels se sont inscrits les élèves sont les suivants :

- Ambassadeurs en herbe - Atelier d'éloquence et d'art oratoire,
- Model United Nations (MUN),
- Maths en Jeans,
- Club cinéma,
- Option EPS – badminton et musculation.